

Résolution 781

pour modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994
(Initiative du canton à l'Assemblée fédérale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 ;
- l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;
- le résultat de la votation fédérale du 28 septembre 2014 sur la caisse d'assurance-maladie publique,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994, afin d'autoriser les cantons à instaurer une caisse maladie unique sur leur territoire, séparément ou en commun avec d'autres cantons.